

4^{ème} Passage de la Côte d'Ivoire à
l'Examen Périodique Universel
du
Mardi 5 novembre 2024

[Pré-Session de UPR Info](#)

Contribution des OSC LGBTIQ+
Jeudi 29 août 2024

❖ La liberté d'association et de réunion pacifique

(Recommandations notées du 3^{ème} cycle : 140.112 (**Irlande**), 140.125 (**Argentine**)).

Défis

-Existence de réelles difficultés de création d'une Organisation LGBTIQ+ jusqu'en juin 2024 avec la loi n° 60-315 du 21 septembre 1960 régissant la création des associations du fait de l'article 4 de la loi susmentionnée, qui stipulait que : « ***toute association vouée à une cause ou à un objectif illicite et qui constitue une atteinte aux bonnes mœurs*** ».

- Effectivité de la mise en œuvre et sans discrimination de la nouvelle ordonnance n° 2024-368 du 12 juin 2024 relative à l'organisation de la Société civile.

- **Recommandations**

- Respecter les dispositions des instruments et textes ratifiés garantissant le droit à la liberté d'association, de réunion et de manifestation pacifique.
- Rendre effective l'Ordonnance n° 2024-368 du 12 juin 2024 relative à l'organisation de la Société civile tout en protégeant les individus et les associations ayant une identité spécifique.

❖ Le droit à une éducation de qualité

(Recommandations du 3^{ème} cycle : 140.144 (**République populaire démocratique de Corée**), 140.147(**Saint Siège**), 140.148 (**Honduras**), 140.149 (**Liban**), 140.151 (**Oman**), 140.153 (**Tunisie**), 140.154 (**Algérie**).

Défis

- Difficulté d'accès à un emploi, en particulier pour les lesbiennes, les transgenres et les autres personnes non conformes au genre, tant dans l'administration publique que dans les structures privées.
- Harcèlement scolaire et universitaire subi par des personnes LGBTIQ+ de la part d'élèves et étudiants aussi bien en cours que dans des résidences universitaires, notamment «Le Campus 2000 ».
- L'impunité des syndicats dans les écoles et les universités encourage la discrimination/stigmatisation et la violence à l'encontre des personnes LGBTIQ+.

- L'absence de prise en compte des réalités intersexes dans les programmes scolaires et universitaires de biologie.
- Difficultés d'accès et de maintien dans les structures d'éducation et de formation, souvent en raison de soupçons sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre résultant de la discrimination.

- **Recommandations**

- Appliquer une politique anti-discriminatoire dans les écoles et les universités afin de protéger les personnes LGBTIQ+ et garantir leur droit à une éducation de qualité.
- Renforcer la formation continue du personnel du système éducatif sur le programme de vie scolaire afin de mieux gérer la sécurité des élèves non-conformes au genre.
- Inclure la question du harcèlement lié à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre dans les programmes scolaires.
- Vulgariser le programme de renforcement des capacités professionnelles des enseignants de l'éducation de base dans le cadre de la stratégie pour une éducation équitable et inclusive dans les pays francophones (IFADEM), initié en Côte d'Ivoire de 2021 à 2022.

❖ Le droit au travail

(Recommandation au 3^{ème} cycle : 140.132 (Philippines))

Défis

- Difficulté d'accès à un emploi décent, en particulier pour les lesbiennes, les transgenres et les autres personnes non conformes au genre, tant dans l'administration publique que dans les structures privées.
- Discriminations socioprofessionnelles liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre, car certains membres de la communauté se voient refuser des postes en raison de leur différence, alors qu'ils ont le profil requis pour le poste, tandis que d'autres subissent un harcèlement qui peut aller jusqu'au licenciement abusif ou à la démission lorsque leur différence est révélée.
- Le manque de soutien financier du gouvernement aux organisations LGBTIQ+ et aux membres de la communauté dans le cadre de leur intégration ou réintégration socioprofessionnelle.

Recommandations

- Créer un cadre juridique plus inclusif en modifiant la législation sur la non-discrimination (article 4 du code du travail) afin d'y inclure la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité et/ou l'expression de genre.
- Sensibiliser et encourager les chefs d'entreprise et les responsables des ressources humaines, ainsi que les syndicats, à adopter une politique d'emploi plus inclusive.

- **Les Violences Basées sur le Genre (VBG)**

(Recommandations au 3^{ème} cycle : 140.155 (**France**), 140.169 (**Namibie**), 142.2 (**Tchéquie**) (**noté**), 142.6 (**Irlande**), 142.9 (**USA**), 142.11 (**Australie**))

Défis

- Compte tenu de la définition restreinte et surtout binaire (homme/femme) du concept de genre en Côte d'Ivoire, on constate que les personnes intersexuées sont toujours victimes de mutilations génitales.
- Le choix du sexe par les parents et le personnel médical d'un bébé né avec des ambiguïtés sexuelles ne correspond souvent pas à l'identité développée par cet enfant au cours de sa croissance.

-
- La violation du droit à la sécurité des personnes LGBTIQ+ par l'inaction de certains agents des forces de l'ordre appelés à intervenir en cas de difficultés, comme ce fut le cas lors du saccage et du pillage du siège de l'ONG Alternative-CI.
- La recrudescence des discours de haine contre les personnes LGBTIQ+ (incitation à l'agression) depuis les débats au parlement sur l'inclusion de la question de l'orientation sexuelle comme point de non-discrimination, en 2021.

Recommandations

- Adopter une définition inclusive du genre qui prenne en compte les personnes intersexuées marginalisées.
- Adopter une loi pour protéger les enfants nés avec des ambiguïtés sexuelles.

- Renforcer les capacités du personnel médical en intégrant les défis et les spécificités des personnes intersexuées dans leur formation.
- Inclure un indicateur dans les certificats de naissance pour les personnes intersexuées, afin qu'elles puissent être mieux prises en charge de manière holistique.
- Identifier les personnes intersexuées dans le prochain recensement général de la population et du logement (RGPH) afin de mieux répondre aux défis auxquels elles sont confrontées.
- Veiller à ce que les droits des enfants intersexués soient respectés, notamment en s'assurant que les interventions médicales sont fondées sur un consentement éclairé et dans l'intérêt supérieur de l'enfant.
- Adopter une loi anti-discrimination et une protection juridique qui interdisent explicitement la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre et les caractéristiques sexuelles.

Je vous remercie pour
votre aimable attention

Claver N. TOURE

Directeur Exécutif Alternative - CI

Téléphone : (+225) 27 22 42 68 93

Mobile (W) : (+225) 07 77 77 86 90

(+225 05 04 51 26 36)

Courriel : alternativedivoire@gmail.com

Site web : www.alternative-ci.org

Facebook : [alternative Infos Branchés](#)